

Note aux Résidents En Biologie

Objet : Inscription des résidents ajournés aux Certificats des études spécialisés CES (EPU)

Les résidents ajournés dans les CES (EPU) de Biochimie ou d'hématologie (**session 2022**) et désirant passer l'examen doivent formuler une demande auprès de la direction des stages précisant les examens auxquels ils souhaiteraient accéder (écrit, oral, unité d'enseignement (UE)...).

Les demandes seront envoyées à l'adresse suivante :

inscriptionepufphm@gmail.com

La date limite d'envoi des demandes : **10 Février 2023**

- Les résidents ajournés :
 - ont le droit de cumuler deux inscriptions à deux EPU différents pour la même année universitaire
 - doivent s'acquitter des frais de droit d'inscription s'ils n'ont pas une inscription en cours.
 - sont dispensés de l'obligation d'assister aux cours

NB : sont concernés par ce communiqué les résidents qui ont été ajournés l'année précédente, les crédits étant valables une seule année.

Pr Emna Zribi

Directrice des stages